Chapitre 2

Système d'emploi et de compétences de l'Ontario

Ce chapitre donne un aperçu du système d'emploi et de formation de l'Ontario, première province canadienne en termes de population et d'activité économique. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités gère les politiques d'emploi et de formation. Emploi Ontario, un réseau de prestataires de services locaux sous-traités, offre les services d'emploi. Le système de formation est très complet et les collèges communautaires de l'Ontario, grâce à leur réactivité face aux employeurs, jouent un rôle significatif dans le développement économique local.

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, en collaboration avec le ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi, le ministère de la Recherche et de l'Innovation, le ministère des Services sociaux et communautaires, le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration et le ministère des Affaires autochtones, élabore des politiques et des programmes afin de soutenir l'emploi, la formation, le développement économique et l'inclusion des groupes défavorisés.

Vue d'ensemble

Avec une population de 13 505 900 habitants en 2011, contre 12 160 282 habitants en 2006 (Statistique Canada, 2012), l'Ontario est la province la plus peuplée du Canada. Elle est très urbanisée : la région du Grand Toronto (RGT) compte 5 583 064 habitants. Dans le nord de la province, les municipalités sont beaucoup plus petites : Sudbury, la plus grande ville, compte 160 770 habitants. Les deux autres grands centres du nord de la province sont Thunder Bay (121 596 habitants) et Sault-Sainte-Marie (79 800 habitants) (Statistique Canada, 2012).

La récession mondiale a plus touché l'Ontario que les autres provinces du Canada. Après des hésitations en 2007 et 2008, le PIB réel de l'Ontario a reculé, ne repartant à la hausse qu'au troisième trimestre de 2009 (soit cinq trimestres de contraction). Entre sa période la plus florissante et sa période de dépression, le PIB a ainsi chuté de 5.0 %. Malgré cette période difficile, il s'élève à 673 milliards CAD, soit environ 37 % du PIB du Canada.

Collectivités locales en Ontario

En Ontario, c'est le ministère des Affaires municipales et du Logement qui est responsable des affaires communales. Le ministère collabore avec les partenaires municipaux et les acteurs communautaires afin d'élaborer des politiques et des normes encourageant les collectivités locales à planifier, gérer et investir dans l'avenir de leur collectivité. Les municipalités (locales) sont les autorités locales que les provinces et les territoires ont mises en place.

L'Ontario comprend trois types de municipalités : les municipalités des paliers supérieur et inférieur au sein de la structure à deux paliers, et les municipalités à palier unique (autorités unitaires) qui sont exonérées de la structure à deux paliers. Les municipalités à palier unique ou du palier inférieur sont regroupées sous forme de municipalités locales. Sur les 444 municipalités de l'Ontario, 30 font partie du palier supérieur et 414 sont des municipalités locales (241 municipalités du palier inférieur et 173 municipalités à palier unique).

La Loi de 2001 sur les municipalités est le texte autorisant l'intégration et régissant la gouvernance des municipalités de l'Ontario, hormis Toronto, qui est assujettie à la Loi de 2006 sur la Cité de Toronto. La Loi de 2001 sur les municipalités accorde aux municipalités du palier inférieur et à palier unique l'autorité nécessaire pour se constituer en cité, ville, village, canton ou, génériquement, municipalité.

Les collectivités municipales de l'Ontario offrent une vaste palette de services concernant les infrastructures publiques essentielles, le maintien de l'ordre, la santé publique, les services de garde d'enfants, le logement social, les transports publics, la prise en charge de la dépendance et les logements pour les aînés. De nombreux ministères provinciaux sont présents localement grâce à des bureaux de district et des bureaux régionaux.

Les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) sont les agents chargés des services d'aide sociale, de garde d'enfants et de logement à loyer modéré et social. Les municipalités qui sont des GSMR peuvent également assumer certaines responsabilités en matière de gestion des services d'ambulances terrestres et de santé publique, et d'administration des tribunaux. Le regroupement de ces services facilite leur planification et leur fourniture au niveau régional, y compris dans les zones de municipalités à palier unique.

Dans le sud de la province et dans le Grand Sudbury septentrional, les GSMR sont simplement des municipalités désignées. Ce sont en général des municipalités de palier

supérieur, mais parfois aussi des municipalités à palier unique. La délimitation de leur secteur suit les limites territoriales actuelles ou historiques de la municipalité de palier supérieur, et englobe les municipalités dites « séparées » situées à l'intérieur de ces limites. Les municipalités séparées ont généralement conclu une entente relative à la fourniture et à la cogestion des services avec la municipalité de palier supérieur responsable du secteur.

Dans le nord de l'Ontario, à l'extérieur du Grand Sudbury, ce sont les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) qui fournissent ces services. Les CADSS travaillent tant pour les municipalités que pour les territoires non constitués en municipalité de leur district. Ce ne sont pas des municipalités, mais des entités juridiques distinctes créées par voie législative.

Gestion des politiques et des programmes d'emploi

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités gère les politiques publiques et les programmes d'emploi. Il gère également les politiques concernant l'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle, afin d'organiser un espace d'action unique pour la population active ontarienne âgée de 15 à 64 ans. Le ministère est guidé par l'ambition de doter l'Ontario de la main-d'œuvre la plus éduquée et qualifiée au monde afin que la province améliore encore sa compétitivité et sa qualité de vie.

Emploi Ontario

Emploi Ontario est le programme d'emploi et de formation financé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario. Emploi Ontario est né du regroupement de plusieurs programmes fédéraux et provinciaux prévu par l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail (EDMT) de 2007. Outre l'EDMT, l'Ontario a signé une EMT (entente relative au marché du travail) avec les autorités fédérales, ainsi qu'une EMTPH (entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées).

Emploi Ontario est chargé d'offrir des services d'emploi et de formation au public de toute la province, d'élaborer les orientations de la politique d'emploi et de formation, d'établir les normes de la formation professionnelle, notamment pour les métiers couverts par la Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier, de gérer les programmes provinciaux d'aide aux formations et préparations en entreprise, dont la préparation à l'apprentissage, à la vie professionnelle et à l'emploi, l'alphabétisation des adultes et les compétences de base. Emploi Ontario mène des travaux de recherche et de planification sur le marché du travail.

Les services d'emploi sont offerts *via* un réseau de 170 prestataires de services sous-traités dans plus de 400 installations répartis dans l'ensemble de la province (ministère de la Formation et des Collèges et Universités, 2013a). La Division de l'emploi et de la formation du ministère gère la fourniture des programmes et services par le biais de quatre succursales régionales et un réseau de bureaux locaux. Leur personnel contrôle les prestataires de services d'emploi locaux et coopère avec eux.

Grâce à Emploi Ontario, les individus ont accès aux composantes Planification et coordination des services à la clientèle ; Ressources et information ; Recherche d'emploi ; Jumelage travailleur-emploi, placement et incitatifs ; et Maintien dans l'emploi et la formation. Généralement, deux niveaux de service sont offerts : les services avec et sans assistance (ministère de la Formation et des Collèges et Universités, 2013b). S'agissant des services sans assistance (en libre-service, par exemple), les clients qui vont chez un

prestataire de services d'emploi pourront obtenir de l'aide dans leur recherche d'emploi, pour par exemple remplir des demandes ou finaliser un curriculum vitæ. Les services avec assistance sont proposés aux clients qui ont besoin d'une aide plus intensive pour trouver un emploi. Bien que les prestataires de services bénéficient d'une grande latitude au moment d'organiser les services d'orientation et de placement pour les programmes de formation, ils formulent pour leurs clients des recommandations de formations qui doivent être examinées et avalisées par un consultant-formateur (agent du ministère de la Formation et des Collèges et Universités).

Conseils de planification de la main-d'œuvre

En 1994, 25 Conseils de planification de la main-d'œuvre ont été mis en place en Ontario grâce à une entente de financement conjoint entre le Canada et l'Ontario visant à planifier et guider les activités de développement du marché du travail au niveau local (ministère de la Formation et des Collèges et Universités, 2013b). Ces conseils accomplissent les tâches suivantes :

- Inciter les partenaires du marché du travail au niveau local à déterminer et régler les principaux problèmes et priorités en matière d'emploi et de formation.
- Analyser les besoins de compétences des employeurs afin de connaître les compétences dont l'industrie locale a besoin.
- Faciliter la planification des actions locales auxquelles les organismes communautaires acceptent de prendre part pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre locales.
- Mettre en place des projets de partenariat pour faire face aux défis du marché du travail local.

En 2007, dans le cadre de la décentralisation des EDMT et des EMT opérée par les autorités fédérales au profit de l'Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités s'est vu confier la responsabilité intégrale du financement du réseau des Conseils locaux. Le 1er avril 2012, la supervision des Conseils de planification de la main-d'œuvre a été transférée du bureau central du ministère aux succursales régionales, avec pour objectif d'offrir une autonomie, d'encourager la création de liens locaux plus étroits et d'accroître la participation des collectivités aux activités de développement économique local.

Enseignement et formation professionnels

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités verse des crédits d'exploitation et d'investissement aux collèges postsecondaires et universités subventionnés par l'État. Il fixe également les objectifs provinciaux propres à l'utilisation des fonds publics et un cadre provincial d'atteinte des objectifs établis au niveau de la province. Le ministère s'assure que tous les candidats qualifiés ont accès à un enseignement postsecondaire de qualité grâce à des droits de scolarité réglementés, des subventions d'exploitation, des investissements de capitaux, des aides financières aux étudiants, des financements ciblés et des mécanismes de responsabilisation.

Collèges postsecondaires et universités

L'Ontario compte 20 universités et 24 collèges postsecondaires d'arts appliqués et de technologie subventionnés par l'État, sur plus de 100 sites dans toute la province. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a fixé les priorités suivantes pour 2012/13 :

- Accroître le taux d'obtention du diplôme d'études postsecondaires en Ontario afin qu'il passe de 63 % à 70 %.
- S'assurer que chaque élève qualifié puisse aller au collège postsecondaire ou à l'université.
- Améliorer la qualité de l'enseignement postsecondaire et la moderniser.
- Faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire grâce à un programme efficace d'aides financières aux étudiants.

Apprentissage et création de l'Ordre des métiers de l'Ontario

L'Ontario a prêté une attention particulière au nombre de personnes désirant apprendre un métier qualifié et obtenir une accréditation pour le pratiquer. La province compte plus de 120 000 apprentis, soit deux fois plus qu'il y a 10 ans, et les nouvelles inscriptions dans les programmes d'apprentissage sont passées de 17 100 en 2002/03 à plus de 29 000 en 2010/11 (Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2012/13, ministère de la Formation et des Collèges et Universités).

En 2009, la loi visant à mettre sur pied l'Ordre des métiers de l'Ontario a été adoptée. Organisme indépendant voulu par les professionnels, l'Ordre des métiers de l'Ontario a pour but de rehausser la notoriété des métiers spécialisés. La structure de gouvernance de l'Ordre comprend une palette diversifiée d'employeurs et de représentants syndicaux. Elle doit permettre que les programmes d'apprentissage prennent davantage en compte les besoins de compétences et de formation des employeurs et des consommateurs ontariens, qui évoluent constamment (Ordre des métiers de l'Ontario, 2011). De plus, l'Ordre déterminera la meilleure façon de régler divers problèmes auxquels le système d'apprentissage de l'Ontario doit faire face, en particulier le taux compagnons/apprentis et l'accréditation obligatoire.

Centres d'excellence de l'Ontario

Le programme à but non lucratif des Centres d'excellence de l'Ontario a été lancé officiellement en 1987 sous la forme de sept centres indépendants qui ont ultérieurement fusionné pour devenir, en 2004, les Centres d'excellence de l'Ontario. Ces derniers favorisent la formation et l'essor de la prochaine génération d'innovateurs et d'entrepreneurs, et sont des partenaires essentiels des entreprises, universités, collèges postsecondaires, hôpitaux de recherche, investisseurs et pouvoirs publics de l'Ontario. Ils sont financés par la puissance publique, sont membres du Réseau ontarien des entrepreneurs (ROE) et collaborent de manière centrale à la mise en œuvre du Programme d'innovation de l'Ontario.

Les Centres d'excellence de l'Ontario sont moteurs pour le développement de l'économie de la province en aidant à créer des emplois, des produits, des services, des technologies et des entreprises. En partenariat avec le secteur privé, ils coinvestissent dans la commercialisation des innovations qui trouvent leur origine dans les collèges, universités et hôpitaux de recherche que finance la province. Les projets de commercialisation et de développement des talents que soutiennent les Centres d'excellence concernent les segments de l'économie qui nourriront la prospérité et la compétitivité mondiale futures de

l'Ontario. Ces segments sont notamment l'énergie et l'environnement (y compris l'eau) ; les activités manufacturières de pointe ; les technologies de pointe du domaine de la santé ; et les technologies de l'information, des communications et des médias numériques (Centres d'excellence de l'Ontario, 2013).

Politiques de développement économique

Le ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi de l'Ontario est le principal ministère qui aide les entreprises ontariennes à devenir innovantes et plus concurrentielles, et à attirer de nouveaux clients et investissements. Il met en œuvre des stratégies sectorielles complètes qui permettent d'établir et de renforcer encore des partenariats sectoriels visant à appuyer l'innovation sur le long terme, la productivité et la compétitivité des secteurs stratégiques de l'Ontario au niveau international (ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi de l'Ontario, 2012). Ces secteurs stratégiques comprennent la fabrication de pointe (aérospatiale, automobile, technologies propres, acier et produits chimiques), les technologies de l'information et des communications (médias interactifs numériques), les sciences de la vie (biologiques, pharmaceutiques et médicales) et les services financiers.

Le ministère soutient la croissance économique au niveau régional et local en collaborant avec des associations professionnelles, dans le but de régler les problèmes et de faciliter le démarrage et le développement initial de nouvelles entreprises ontariennes grâce à un réseau de 57 centres d'encadrement des petits entrepreneurs (CEPE), qui aide ces derniers à évaluer et concrétiser le démarrage d'une entreprise, et les assiste pendant, essentiellement, leurs cinq premières années.

Au total, 12 bureaux régionaux situés un peu partout dans le sud de l'Ontario offrent des services de conseil aux entreprises. Ces bureaux donnent des conseils en matière d'exportation, de commercialisation, de financement, d'innovation et de viabilité. Ils indiquent également comment renforcer la compétitivité grâce à des stratégies de réduction des coûts.

Le ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi soutient également des programmes tels que Partenariats entrepreneuriat jeunesse, qui finance des organismes à but non lucratif afin de faciliter le développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes Ontariens. Le programme Avantage mondial de l'Ontario offre des perspectives d'emploi entrepreneuriales internationales aux élèves de niveau postsecondaire, leur permettant d'acquérir l'expérience, les connaissances et les compétences utiles pour travailler sur le marché mondial.

Le ministère gère également les autres programmes suivants : Fonds pour les emplois et les investissements stratégiques, Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents, Programme d'emplois et d'investissement, Stratégie d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe, Fonds de développement de l'Est de l'Ontario, Stratégie ontarienne d'investissement dans l'industrie automobile et programme Collectivités en transition.

Développement des entreprises sociales

L'Ontario compte 61 sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). FedDev Ontario travaille avec les 37 SADC des zones rurales situées à l'est et au sud de la province, tandis que FedNor travaille avec les 24 entités du nord. Les SADC proposent

toute une palette de programmes et services à l'appui du développement économique des collectivités et de la croissance des petites entreprises. Elles fournissent en particulier :

- des prestations de planification stratégique et de développement socio-économique pour les collectivités ;
- une assistance à la conduite de projets collectifs ;
- des services d'information et de planification pour les entreprises ;
- un accès à des capitaux pour les PME et les entreprises sociales.

Ces entités communautaires sans but lucratif emploient des professionnels et sont dirigées par un conseil d'administration bénévole local qui connaît bien les besoins, les préoccupations et les priorités de la collectivité en matière de développement.

Ministère de la Recherche et de l'Innovation

Le ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI) joue un rôle plus indirect dans le développement économique local, mais un rôle important dans la création de liens entre la recherche en université et collège postsecondaire et les débouchés commerciaux. Mis sur pied en 2005, le MRI cherche surtout à renforcer l'Ontario dans son rôle de chef de file de l'économie axée sur l'innovation. Le ministère fournit des fonds et son appui à des projets et partenariats de recherche, d'innovation et de commercialisation en Ontario en collaboration avec des collèges postsecondaires, des hôpitaux de recherche, des universités et des entreprises privées. Il a trois priorités : intensifier l'innovation et la commercialisation en entreprise, investir dans le capital humain pour l'économie de l'innovation, et renouveler le rôle moteur de la puissance publique en matière de débouchés internationaux. Plusieurs programmes appuient les efforts visant le développement économique local.

Le ministère de la Recherche et de l'Innovation soutient le Fonds pour les projets pilotes d'innovation et le Fonds de développement des technologies émergentes (ministère de la Recherche et de l'Innovation de l'Ontario, 2011). Les deux programmes subventionnent les projets novateurs, afin d'aider les entreprises à mettre en place de nouvelles technologies. Le MRI soutient également le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR), l'Exonération fiscale ontarienne pour la commercialisation et le Réseau ontarien d'excellence.

Soutenir l'inclusion

Ministère des Services sociaux et communautaires

Le ministère des Services sociaux et communautaires offre des services d'aide à l'emploi aux bénéficiaires de l'aide sociale par l'intermédiaire du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et du programme Ontario au travail (OT). Le POSPH aide les handicapés connaissant des problèmes financiers à payer leurs frais de subsistance – nourriture, logement, etc. (ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, 2012). Le programme OT a pour but d'aider les personnes aux prises avec des problèmes financiers temporaires à trouver un emploi durable et à devenir autonomes en offrant des services d'emploi et financiers intégrés efficaces. Le POSPH et le programme OT offrent des services d'aide à l'emploi dans le but de mieux rattacher les personnes concernées au marché du travail.

Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration

Le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI) propose des programmes destinés à faciliter l'intégration des immigrants au marché du travail, dont des programmes de formation-relais qui doivent fournir aux nouveaux arrivants une formation axée sur un métier regroupant les compétences, les capacités linguistiques et l'expérience professionnelle canadienne qui leur permettront d'occuper un emploi dans leur domaine (ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario, 2012a). La majeure partie de la croissance de la population et de la main-d'œuvre de l'Ontario provient de l'immigration. La province est la destination canadienne favorite des immigrants ; au cours des 20 dernières années, l'Ontario a accueilli 2.4 millions de résidents dits « admis », soit 52 % du nombre total d'immigrants au Canada (Citoyenneté et Immigration Canada, 2012). En général, les immigrants préfèrent Toronto, mais toutes les villes ontariennes accueillent un grand nombre de nouveaux arrivants, qui contribuent de plus en plus à la croissance de la main-d'œuvre.

Le MACI travaille en partenariat avec le gouvernement fédéral, d'autres ministères provinciaux, le secteur privé et les organismes sans but lucratif, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes optimisant les avantages de l'immigration pour les nouveaux arrivants et l'Ontario en offrant des services qui assurent une intégration économique et une inclusion sociale réussies. Les principales activités du MACI sont les suivantes :

- Sélectionner les immigrants pour soutenir la croissance économique grâce au Programme des candidats des provinces (PCP), qui permet aux employeurs et aux investisseurs d'attirer des travailleurs très qualifiés.
- Soutenir les services communautaires d'établissement des nouveaux arrivants en offrant des informations, des recommandations et des séances d'orientation, et en facilitant l'intégration sociale et économique grâce au Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants.
- Continuer d'améliorer et de renforcer le cours d'anglais pour adultes ne donnant pas droit à des crédits, appelée « anglais langue seconde » (ALS) ou « français langue seconde » (FLS), pour s'assurer qu'il prend davantage en compte les apprenants et les résultats, en phase avec les objectifs provinciaux des programmes de formation adulte, et qu'il est mieux coordonné avec les programmes fédéraux de formation linguistique.
- Continuer de soutenir et de renforcer des initiatives visant à s'assurer que les immigrants sont en mesure de mettre leurs compétences à profit, pleinement et le plus vite possible, sur le marché du travail de l'Ontario.
- Soutenir les programmes de formation-relais pour les personnes qui ont suivi une formation à l'étranger, afin qu'elles puissent obtenir un permis d'exercice et trouver un emploi conforme à leurs compétences et leur expérience.
- Mettre les nouveaux arrivants en relation avec les employeurs.

Ministère des Affaires autochtones

Le ministère des Affaires autochtones (MAA) a été créé en 2007 en vue d'établir un partenariat plus solide et élargi avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits de l'Ontario. Le MAA dirige les initiatives gouvernementales en matière d'affaires autochtones et coordonne les initiatives interministérielles et les échanges multilatéraux

concernant les Autochtones. S'appuyant sur ce vaste mandat, le gouvernement a approuvé en mai 2008 un nouveau plan d'action stratégique quadriennal prévoyant les quatre domaines d'action privilégiés suivants :

- Établir des relations plus étroites entre l'Ontario et les partenaires autochtones.
- Améliorer la condition sociale et la qualité de vie des Autochtones.
- Accroître les débouchés et la viabilité économiques des Autochtones.
- Régler les problèmes de revendication territoriale pour parachever la réconciliation entre les Autochtones et le gouvernement ontarien.

Afin de créer des débouchés économiques et une économie durable pour les Autochtones, le ministère travaille avec d'autres ministères provinciaux à s'assurer que les lois tiennent compte des intérêts des Autochtones, comme dans le cadre du processus proposé pour moderniser le régime de tenure forestière et d'établissement des prix en Ontario, de la Loi sur l'énergie verte, de l'Initiative d'aménagement du Grand Nord et du Plan de croissance du Nord de l'Ontario. Le ministère s'emploie avec le gouvernement fédéral et ses partenaires à harmoniser les efforts de développement économique des Autochtones, et à déterminer et analyser les priorités du développement économique avec le Conseil national de développement économique des Autochtones du ministère.

Le ministère a lancé plusieurs initiatives visant à créer des débouchés économiques et une économie durable pour les Autochtones, dont la poursuite du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones, qui a investi 3.61 millions CAD en 2010/11 dans la construction ou la rénovation d'installations desservant les Premières Nations et les communautés autochtones urbaines (Ontario, ministère des Affaires autochtones, 2012). Le ministère a mis en place le Programme d'infrastructure des centres d'amitié (PICA), qui a offert 8 millions CAD échelonnés sur trois ans. Dans le cadre du plan Ontario ouvert du gouvernement, le budget de 2010 s'engageait à investir 45 millions CAD sur trois ans, afin de préparer le nord de l'Ontario aux nouveaux emplois dans les secteurs des ressources émergentes.

Le MAA a collaboré avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour mettre en place le Fonds pour les partenariats de formation dans le Nord (FPFN), un nouveau programme de formation axé sur les projets et les compétences visant à aider les Autochtones et les non-Autochtones du nord de l'Ontario à profiter des nouvelles opportunités de développement économique telles que le Cercle de feu. Lancé en juillet 2010, le FPFN soutient la formation axée sur les compétences et les emplois durables dans les secteurs liés aux ressources, et encourage la collaboration entre les employeurs et les communautés et organismes tant autochtones que non autochtones du nord de la province.

Références

Centres d'excellence de l'Ontario (2013), *Return on Innovation – Ontario Centre's of Excellence Annual Report 2012-13*, disponible à l'adresse www.oce-ontario.org/docs/default-source/publications/oce-annual-report---2012-2013.pdf?sfvrsn=2.

Citoyenneté et Immigration Canada (2012), *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, Ottawa, Canada.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario (2013a), *Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2012-13*, Toronto, Canada.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario (2013b), *Employment Ontario Employment Service: 2013-2014 Business Plan Service Provider Guidelines*, Toronto, Canada.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario (2013c), *Employment Ontario Local Boards: 2013-2014 Operating and Reporting Requirements*, Toronto, Canada.

Ministère de la Recherche et de l'Innovation de l'Ontario (2011), *Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2010-11*, Toronto, Canada.

Ministère des Affaires autochtones de l'Ontario (2012), *Planification axée sur les résultats 2011-12*, Toronto, Canada.

Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario (2012), *Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011-2012*, Toronto, Canada.

Ministère des Services sociaux et communautaires (2012), *Directives du programme Ontario au travail*, Toronto, Canada.

Ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario (2012), *Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011-2012*, Toronto, Canada.

Ordre des métiers de l'Ontario (2011), *Modernizing Ontario's Skilled Trades System to Meet the Demands of the 21st Century*, Toronto, Canada.

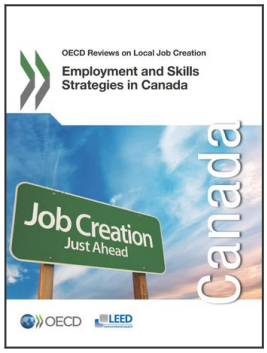

Extrait de :

Employment and Skills Strategies in Canada

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/9789264209374-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Système d'emploi et de compétences de l'Ontario », dans *Employment and Skills Strategies in Canada*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264211612-6-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.